



Amnesty International

informations mensuelles internationales

Vol. VI No 7

Juillet 1976

Une conférence d'AI invite les pays de la région du Pacifique à respecter les droits de l'homme

Les participants à une conférence d'AI, organisée au Japon au mois de juin, ont instamment prié les pays et les peuples de la région du Pacifique de faire avancer la cause des droits de l'homme pour aboutir à une société juste et démocratique. Ils ont aussi demandé à AI de ne pas se borner à s'occuper des prisonniers d'opinion, mais d'étudier aussi les régimes qui créent de tels prisonniers.

La première conférence régionale du Pacifique organisée par AI a attiré des délégués de nombreux pays de la région, qui ont adopté la « déclaration de Gotemba ».

Aux termes de cette déclaration, les gouvernements et les peuples de la région sont invités :

- à oeuvrer en faveur de la ratification des Pactes internationaux des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et à assurer leur application;
- à créer une instance régionale de recours pour les accusés qui estiment que les structures juridiques de leur pays ne protègent pas suffisamment leur droits;
- à assurer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, ainsi que la liberté des hommes de loi;
- à abolir la pratique de la torture et l'application de la peine de mort dans tous les cas sans exception.

Dans la déclaration de Gotemba, il est aussi demandé à AI :

- de s'intéresser tant aux régimes qui créent des prisonniers d'opinion qu'à la libération de ces prisonniers;
- de ne pas méconnaître le fait que les droits de l'homme dans la région doivent être compris dans le contexte socio-économique, culturel et religieux propre à la région;
- de reconnaître qu'il est extrêmement important d'élaborer des programmes éducatifs relatifs aux droits de l'homme, aux niveaux régional, national et local et d'en assurer la diffusion - spécialement au niveau local - dans tous les pays de la région;
- d'aider les membres d'AI dans cette région à définir des expressions telles que « sécurité nationale », « ordre public », « stabilité nationale » et « développement national »; et de signaler clairement les cas dans lesquels ces termes ont été employés abusivement pour restreindre les droits de l'homme;
- de créer un organe consultatif régional rattaché à AI en vue de renforcer la lutte pour les droits de l'homme dans la région et d'y établir des sociétés justes et démocratiques.

La déclaration de Gotemba fait partie du rapport que la conférence a adressé au Comité exécutif international d'AI et qui sera soumis au Conseil international à sa neuvième session en septembre 1976. □

Nouvelle vague d'arrestations à l'occasion de la réunion de l'Organisation des Etats Américains (OEA) au Chili

On évalue à 385 le nombre des personnes que les autorités chiliennes ont arrêtées en mai, deux semaines avant la sixième assemblée générale de l'Organisation des Etats Américains (OEA) qui s'est tenue à Santiago au mois de juin.

Les autorités chiliennes ont affirmé que les détenus étaient des « éléments sociaux » qui projetaient « d'effrayer les délégués » à l'assemblée de l'OEA. Plus de 185 personnes ont été arrêtées à Antofagasta, à 1370 kilomètres de Santiago. On estime à 200 le nombre de personnes arrêtées à Santiago.

Cette nouvelle vague d'arrestations est la plus importante depuis celle du mois d'octobre 1975 au cours de laquelle des personnes participant aux oeuvres de l'église associées au Comité pour la Paix avaient été arrêtées en même temps que d'autres personnes.

Dans un télégramme adressé le jour de l'ouverture de l'assemblée au général Alejandro ORFILA, Secrétaire général de l'OEA, AI a exprimé la préoccupation et la profonde déception que lui ont causées ces arrestations. Dans une lettre envoyée ultérieurement, AI a donné une liste de 55 personnes dont on sait qu'elles ont été arrêtées en mai. AI a mentionné aussi les 1.200 personnes « portées disparues après arrestation » depuis le coup d'Etat de 1973 et a instamment prié l'OEA d'exprimer au gouvernement chilien sa préoccupation au

sujet de la situation des droits de l'homme au Chili.

Au cours d'un débat sur les droits de l'homme au Chili, l'assemblée de l'OEA a prié l'Etat hôte de continuer « à adopter et à mettre en pratique les moyens nécessaires pour garantir de manière effective les droits de l'homme, et en assurer pleinement le respect ».

En mai, le gouvernement chilien avait annoncé la libération de 405 prisonniers politiques; il s'agissait peut-être là d'un geste à l'adresse des ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique et des observateurs d'autres pays qui allaient arriver en grand nombre dans la capitale au mois de juin. Une grande partie de ces prisonniers avaient cependant déjà été libérés. Le nombre total de prisonniers libérés ne peut être considéré comme élevé si l'on songe qu'il y a environ 5.000 détenus dans les prisons du Chili.

Vingt-quatre prisonniers font la grève de la faim au Chili.

Six prisonniers adoptés par AI figurent parmi les 24 prisonniers qui ont entamé une grève de la faim au Chili au mois de juin pour protester contre l'aggravation de leurs conditions de détention et le rejet de leurs requêtes tendant à ce que leurs peines de prison soient remplacées par l'exil.

Un dissident ukrainien est déclaré sain d'esprit

Des psychiatres de l'institut Serbsky de psychiatrie légale auraient déclaré en juin que l'historien ukrainien Valentin MOROZ, prisonnier adopté par AI, était sain d'esprit. M. Moroz aurait été transporté de l'institut, qui se trouve à Moscou, dans un camp de travail en Mordovie.

M. Moroz était emprisonné depuis 1970 pour avoir écrit des ouvrages nationalistes ukrainiens et un essai dénonçant le traitement des prisonniers politiques en Union soviétique.

En 1974, il a fait la grève de la faim pendant 145 jours pour protester contre les mauvais traitements subis dans la prison de Vladimir et demander son transfert dans un camp de travail.

Au cours de l'année 1975, les autorités pénitentiaires l'ont averti à plusieurs reprises qu'il risquait d'être transféré dans un hôpital psychiatrique. Au printemps de cette année, sa femme a été informée que ce transfert était imminent. Pour les autorités pénitentiaires, un des symptômes de sa « maladie mentale » était qu'« il parle avec Dieu »; il s'agit manifestement, selon Mme Moroz, du fait qu'il prie.

M. Moroz devait être transféré de la prison dans un camp de travail à régime renforcé en juin 1976. Mais le 10 mai, il a été emmené à l'institut Serbsky, où de nombreux dissidents ont été déclarés atteints d'aliénation mentale. Un des psychiatres de l'institut a dit à Mme Moroz que son mari était atteint d'une maladie mentale.

Craignant que les experts ne décident, sans aucune justification, que M. Moroz avait besoin d'un traitement psychiatrique forcé, AI avait entrepris le 18 mai une action d'urgence pour empêcher qu'il ne soit conduit dans un hôpital psychiatrique. □

Le 6 juin, ces prisonniers ont été transférés de l'annexe de Capuchinos de la prison publique de Santiago au pénitencier de cette ville où ils sont actuellement détenus avec des criminels de droits commun.

On sait que le fait d'être détenu avec des criminels de droit commun démoralise les prisonniers politiques. Ceux qui ont été transférés au pénitencier de Santiago ont été privés de leurs privilèges de prisonniers politiques. Les demandes qu'ils ont présentées en vertu du décret-loi 504 afin que leur peine soit remplacée par l'exil ont été rejetées.

Avant leur transfert, ils avaient droit à des visites plus fréquentes que les prisonniers de droit commun, pouvaient améliorer leurs conditions sanitaires et faire cuire les aliments que leur apportaient leurs familles.

Parmi ceux qui font la grève de la faim, il y a un grand nombre de prisonniers qui purgent des peines extrêmement longues. Parmi les prisonniers adoptés par AI, trois sont condamnés à perpétuité, un à 28 ans, un autre à 54 ans; quant au sixième, il est condamné à perpétuité et en outre à une peine de 25 ans. □

DES IRRÉGULARITÉS AURAIENT ÉTÉ COMMISES LORS D'UN PROCÈS EN NAMIBIE

Les avocats chargés de la défense de deux hommes condamnés à mort après un important procès politique ont déclaré au tribunal de Windhoek le 2 juin que des employés des défenseurs avaient subrepticement communiqué des documents essentiels pour la défense à la police de sécurité sud-africaine.

Ils ont déclaré que les deux accusés, Hendrik SHIKONGO et Aaron MUSHIMBA, n'avaient pas eu un procès équitable et ils ont demandé que le tribunal tienne compte des irrégularités commises lorsqu'il se prononcerait sur la question de l'appel.

M. Shikongo et M. Mushimba ont été condamnés à mort le 12 mai, après un procès de 3 mois à Swakopmund. En même temps que quatre autres membres de la *South West Africa People's Organization* (SWAPO), ils étaient inculpés en vertu de la loi sur le terrorisme, en liaison avec l'assassinat, en 1975, du premier ministre du «bantoustan» de l'Ovamboland, le chef Filemon ELIFAS (*Informations* de juin 1975).

Un observateur d'AI, le professeur Otto TRIFFTERER (République fédérale d'Allemagne), a assisté aux premières audiences du procès (*Informations* d'avril). □

PROCÈS EN MASSE DE CHEFS DE L'OPPOSITION EN CORÉE DU SUD

Le seul ex-président encore en vie et l'ancien candidat présidentiel de l'opposition de la Corée du Sud sont parmi les 18 dirigeants éminents et respectés de l'opposition dont le procès en masse se poursuit à Séoul.

Les 18 accusés, dirigeants politiques ou religieux et universitaires, ont été arrêtés en mars, à la suite d'une déclaration réclamant la mise en liberté des prisonniers politiques, le rétablissement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, ainsi que d'autres libertés démocratiques (*Informations* d'avril).

Le 25 mai, les parents des accusés ont demandé à AI de les aider à obtenir un procès public. Ils ont déclaré qu'ils n'ont pas pu assister à certaines audiences, le procès se déroulant dans une «atmosphère de terreur».

Les parents ont déclaré que les autorités avaient arrêté illégalement des amis proches, réduit le nombre de places dans la salle d'audience en délivrant des billets d'entrée et empêché les avocats et les proches de voir librement les accusés.

Les 18 accusés ont été inculpés d'agitation ayant pour but de renverser le gouvernement, aux termes de l'ordonnance n° 9 sur l'état d'urgence. Cette ordonnance est la dernière en date d'une série de décrets présidentiels spéciaux promulgués pour proscrire toute forme de critique de la constitution révisée de 1972 qui conférerait au président Park la présidence à vie. Les accusés, s'ils sont reconnus coupables, risquent de longues peines de prison, suivies de suspension des droits civiques pour une durée de dix ans au maximum.

Outre l'ancien président YUN Po Sun, âgé de 78 ans, et l'ancien candidat présidentiel de l'opposition KIM Dae Jung, âgé de 51 ans, les accusés comprennent encore l'ancien ministre des affaires étrangères CHUNG Il Hyung, âgé de 72 ans, et le dirigeant quaker HAHM Suk Hon, âgé de 75 ans.

Lors d'une des audiences, les accusés expliquèrent que la déclaration du 1er mars avait été motivée uniquement par le désir de rétablir la démocratie. Ils n'avaient appuyé cette déclaration que parce qu'ils étaient contre la dictature.

A part deux femmes et les accusés qui sont très âgés, la plupart des autres inculpés sont en prison. Kim Dae Jung est gravement malade; il souffre d'arthrite et de névralgies. Selon des observateurs bien informés, sa mauvaise santé serait due principalement aux suites de l'attentat dont il fut victime pendant la campagne présidentielle de 1971. □

AI LANCE UN APPEL EN FAVEUR DE LA LIBÉRATION DE L'ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ALGÉRIE

En juin, AI a prié M. Houari BOUMEDIENNE, président de la République algérienne, de libérer l'ancien président Ahmed Ben Bella le 19 juin, onzième anniversaire de son renversement et de son arrestation.

M. Ben Bella est emprisonné sous forte garde depuis onze ans sans avoir été officiellement inculpé.

Il a été détenu durant six ans en France comme prisonnier politique avant d'accéder à la présidence en 1962, lorsque l'Algérie est devenue indépendante.

M. Boumedienne, qui était chef d'état-major et ministre de la défense, s'est emparé du pouvoir en 1965 pour le motif que le gouvernement serait devenu dictatorial. □

UN JUGE SUD-AFRICAIN CRITIQUE LES MÉTHODES DE LA POLICE LORS DES INTERROGATOIRES

Un juge sud-africain a accusé, au mois de mai, la police de sécurité de forcer des détenus à signer des déclarations fausses et qui les incriminent ou d'obtenir leur signature par la ruse. Le juge Irving STEYN s'est référé à des déclarations faites par des témoins et des accusés au cours du procès de sept membres de la *National Youth Organization* - NAYO (Organisation nationale de la jeunesse) à Pretoria et a critiqué les méthodes utilisées par la police de sécurité lors des interrogatoires.

David NHLAPO et Amos MASONDO ont été condamnés à 5 ans de prison en application de la loi sur la suppression du communisme, mais deux autres accusés, Andrew MOLOT-SANE et Malebelle MOLOKENG, ont été acquittés.

Antérieurement, Bheki LANGA, Sandile MFENYANA et Phumza DYANTYI avaient été libérés, mais Mlle Dyantyi a été arrêtée à nouveau au moment où elle sortait du tribunal (*Informations* de juin).

On s'attend à ce que les activités de la police de sécurité sud-africaine soient mentionnées aussi lors du procès, en juillet, de dix prétendus partisans de l'*African National Congress* (ANC), organisation interdite. Deux des accusés, Cleophas NDLOVU et Joseph NDULI, auraient été enlevés de force dans le Souaziland voisin par des agents de la sécurité sud-africaine. Les autorités sud-africaines n'ont tenu aucun compte de la demande de restitution formulée par le Souaziland.

Des détenus sud-africains sont libérés puis assignés à résidence

Après avoir été libérés en mai, deux prisonniers adoptés par AI, Johnny RAMROCK et Weizmann HAMILTON, ont fait l'objet d'une assignation à résidence durant 5 ans en vertu de la loi sur la suppression du communisme. M. Ramrock et M. Hamilton sont tous deux membres de l'organisation AFRO, dite de «black consciousness» (conscience de la négritude). Ils ont été arrêtés une première fois en février 1975, sans charges, en vertu de la loi sur le terrorisme.

Aux termes de l'ordre d'assignation à rési-

dence, qui peut être renouvelé, ils sont tenus de se présenter quotidiennement à la police et ne peuvent quitter leur maison que les jours de semaine entre 6 heures et 18 heures. Il leur est interdit de communiquer entre eux ou avec d'autres personnes faisant l'objet d'une assignation à résidence. □

Prisonniers libérés et cas nouveaux

Le Secrétariat international a appris en mai la libération de 99 prisonniers adoptés par AI et a pris en charge 127 cas nouveaux.

AI LANCE UN APPEL À L'INDE POUR LA LIBÉRATION DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES

AI a adressé le 24 juin un appel au gouvernement de l'Inde, lui demandant de libérer le 26 juin, premier anniversaire de la déclaration de l'état d'urgence, tous les prisonniers détenus sans inculpation ni jugement.

AI a également prié le gouvernement de rétablir les garanties constitutionnelles et de mettre en œuvre intégralement les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Des amendements à la constitution et les lois d'exception telles que la loi sur le maintien de la sécurité intérieure ont introduit la pratique de la détention de durée indéterminée sans procès et privé les citoyens indiens du droit fondamental de comparution (*habeas corpus*).

Des estimations fondées sur les statistiques indiennes officielles publiées dans les divers Etats du pays révèlent qu'il y a actuellement au moins 40.000 prisonniers détenus sans jugement. Nombre d'entre eux sont en prison depuis la déclaration de l'état d'urgence.

Le gouvernement a déclaré que les personnes arrêtées en application de la loi sur l'état d'urgence sont progressivement libérées, mais on continue à signaler de nombreuses arrestations.

AI a demandé une enquête indépendante sur les mauvais traitements infligés aux prisonniers. Selon des rapports précis, des prisonniers ont été suspendus la tête en bas, les mains liées derrière le dos, et auraient été brûlés avec des bougies et des cigarettes ou soumis à des chocs électriques.

AI a aussi réitéré une demande faite en vue d'obtenir l'autorisation d'envoyer une délégation en Inde pour y examiner diverses mesures intéressant les droits fondamentaux sous le régime de l'état d'urgence.

Inquiétude d'AI au sujet d'une grève de la faim:

AI a envoyé des télégrammes à M. Brahmananda REDDY, ministre indien de l'intérieur, et à M. Siddarta Shankar RAY, premier ministre du Bengale occidental, exprimant son inquiétude au sujet des informations selon lesquelles six prisonniers politiques détenus dans la *Presidency Jail* de Calcutta faisaient la grève de la faim depuis le 27 mai. Ces prisonniers protestaient contre la suppression du régime normal prévu par le code des prisons pour les détenus dont le procès est en cours.

Les six - Himansu HALDER, Amal BOSE, Sandip DAS, Sukumar BANERJEE, Sanat Kumar BOSU et Gourhari DUTTA - sont parmi les 1700 détenus qui se trouvent actuellement dans la *Presidency Jail* et dont le procès est en cours.

AI a demandé le rétablissement intégral, pour des raisons humanitaires, de toutes les dispositions du code des prisons concernant les détenus politiques dont le procès est en cours. □

Campagne pour les prisonniers du mois

Il est rappelé aux participants à la campagne que les appels ne doivent être adressés qu'aux personnes nommées à la fin de l'exposé de chaque cas. Il ne faut en aucun cas adresser de communication aux prisonniers.

Roberto MOTTA - Brésil

Roberto MOTTA, avocat de Florianópolis (Santa Catarina), a été arrêté le 4 novembre 1975, en même temps que plus de trente autres personnes, au cours d'une campagne menée par des forces de sécurité contre des membres du parti communiste illégal.

Un autre prisonnier, arrêté en même temps, a décrit comment certains des détenus avaient été suivis avant leur arrestation, qui ressemblait fort à un enlèvement. « Les membres des forces de sécurité ont agi sans autorisation officielle. Ils ont pénétré de force dans nos maisons et ont volé des livres et des effets personnels... »

Les prisonniers ont subi de graves tortures au cours des interrogatoires et l'on sait que plusieurs personnes sont mortes en détention.

Les séances de torture duraient onze heures. Des revolvers chargés étaient dirigés contre la tête des prisonniers et on leur assénait des coups dans l'estomac, sur la tête et dans les parties génitales. Reconduits dans leur cellule, les prisonniers étaient ensuite pendus par les poignets. Durant des heures, ils ne pouvaient plus ni s'asseoir ni se coucher.

M. Motta a fait une tentative de suicide après avoir subi ce traitement et à la suite de menaces répétées de torture dirigées contre sa famille.

AI a récemment appris que M. Motta avait fait une deuxième tentative de suicide. Son état mental et physique est tel que les médecins craignent qu'il ne puisse se rétablir, à moins qu'il ne soit libéré. Il n'a pas été jugé et AI l'a adopté.

Veillez écrire des lettres rédigées en termes courtois pour demander sa libération en raison de son très mauvais état de santé et les adresser à: Ilmo Señor Presidente, General Ernesto Geisel, Casa do Governo, Brasília (DF) Brésil.

Porfiry Antonovitch ROMANKOV - Union soviétique

Porfiry Antonovitch ROMANKOV, âgé de 78 ans, est membre de l'aile dissidente de l'Eglise baptiste en Union soviétique. Il a été arrêté en avril 1973 dans sa ville natale, Gomel, en Biélorussie. Inculpé en application du paragraphe 1 de l'article 222 du Code pénal biélorusse (atteinte à la personne et aux droits de citoyens sous le prétexte de la célébration de cérémonies religieuses), il a été condamné à 5 ans de colonie de rééducation par le travail à régime ordinaire.

On ne dispose guère de renseignements au sujet de M. Romankov, mais en raison de son âge et des conditions dans lesquelles s'accomplit le travail forcé dans les colonies de rééducation par le travail, il est peu probable qu'il soit en bonne santé.

Veillez écrire en termes courtois pour demander la libération de M. Romankov en raison de son âge et adresser vos appels à: M.R.A. Rudenko, Procureur général de l'URSS, Pushkinskaya 15a, Moscou, RSFSR, URSS/SSSR RSFSR, Moskva, ul. Pushkinskaya 15a, Prokuratura SSSR, Generalnomu Prokuroru R.A. Rudenko (l'adresse est donnée en français et en russe translittéré).

Khan Abdul Ghaffar KHAN - Pakistan

Khan Abdul Ghaffar KHAN, âgé de 86 ans, qui lutte pour la création d'un Pakhtounistan autonome au sein du Pakistan, serait grave-

ment malade à l'hôpital militaire de Kohat, dans la province de la Frontière du Nord-Ouest. Au début de cette année, il avait été transféré de la prison de Kohat à l'hôpital militaire à cause de troubles cardiaques et d'une affection oculaire grave.

M. Khan avait été arrêté en avril 1975 à Peshawar, dans la province de la Frontière du Nord-Ouest, en exécution d'une ordonnance aux termes de laquelle une personne peut être gardée en prison jusqu'à trois mois. Il est détenu depuis son arrestation sans avoir été inculpé ni jugé.

Il a été arrêté lors d'une rafle au début de 1975 avec des dirigeants de l'opposition parmi lesquels se trouvait son fils, Wali Khan, dirigeant du parti national d'opposition Awami, maintenant interdit, dont le procès est en cours. Ces arrestations ont créé un vide dans les rangs de l'opposition organisée dans la province de la Frontière du Nord-Ouest. Il se peut que M. Khan ait été arrêté parce que les autorités craignaient que, malgré son âge et sa santé chancelante, il ne soit appelé à jouer un rôle politique plus important du fait de l'absence de dirigeants de l'opposition plus jeunes.

M. Khan avait été le chef des chemises rouges du mouvement musulman Khudai Khidmatgar (Serviteurs de Dieu) fondé dans la province de la Frontière du Nord-Ouest en tant que force nationaliste luttant pour l'indépendance à l'égard de la Grande-Bretagne. A cette époque, il était étroitement associé au Mahatma Gandhi, ce qui lui avait valu le sobriquet de « Ghandi de la frontière ». Depuis la partition de l'Inde en 1947, il n'a cessé de faire campagne pour un Pakhtounistan autonome englobant la province de la Frontière du Nord-Ouest et le Béloutchistan. Ses activités lui ont valu 16 ans de détention dans diverses prisons et 8 ans d'exil volontaire en Afghanistan.

Sa santé ayant décliné, M. Khan a demandé au gouvernement pakistanais l'autorisation de se rendre à l'étranger pour un traitement médical. Récemment, il a demandé un traitement dans un hôpital spécialisé à Peshawar. Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas réagi.

Veillez écrire des lettres rédigées en termes courtois pour demander la libération de M. Khan et les adresser à: His Excellency Zulfiqar A. Bhutto, Prime Minister and Minister of Defence and Foreign Affairs, Office of the Prime Minister, Islamabad, Pakistan.

Nouvelles de campagnes précédentes

A la reprise de son procès à Séoul, le 15 juin, Kim Chi Ha (*Campagne des prisonniers du mois d'avril*) a accusé les autorités de la Corée du Sud de le poursuivre pour des charges forgées de toutes pièces. Il a déclaré qu'on avait essayé de le faire passer pour un communiste à cause de notes prises sur des personnages fictifs pour un livre qu'il avait l'intention d'écrire.

Kim Chi Ha a déclaré aux trois juges que l'Agence centrale coréenne de renseignements l'avait obligé à signer un document qui fut plus tard distribué, dans l'intention de prouver que, de son propre aveu, il était communiste. Il a toujours affirmé qu'il avait signé ce document sous une forte contrainte.

Il a ajouté que sa « déclaration de conscience » sortie en fraude de sa prison en août

1975, réfutait absolument les termes des aveux antérieurs qui lui avaient été extorqués. Sa déclaration expose clairement ses opinions sur le communisme et la démocratie.

L'objection du ministère public selon laquelle la déclaration était sans rapport avec le procès a été rejetée.

Plusieurs journalistes assistaient à l'audience, mais la presse de la Corée du Sud n'a pas publié les arguments de la défense. □

UN « ESCADRON DE LA MORT » ARRÊTÉ AU GUATEMALA

Quatre « gardes du corps », qui auraient été au service de l'ancien président Carlos ARANA OSORIO, ont été arrêtés en juin au Guatemala après la découverte, en mai, du cadavre d'un fonctionnaire d'une organisation publique de développement.

Le lieutenant Waldemar OROZCO DE LEON avait été enlevé en juin 1975 par des hommes armés, après avoir fait l'objet de menaces par téléphone. Il n'y a pas eu de demande de rançon et, selon certains indices, il apparaît nettement que les forces de sécurité ont pris part à cet enlèvement. AI a lancé une campagne d'appels pour le lieutenant Orozco, peu après sa disparition.

Le lieutenant Orozco était fonctionnaire de l'organisation publique de développement *Desarrollo de la Comunidad*, qui encourage le développement des coopératives agricoles. L'activité de cette organisation bénéficie de l'appui du président Kjell LAUGERUD. Mais le vice-président Mario SANDOVAL ALARCON et l'ancien président Arana ont tous deux dénoncé cette activité, assimilant le mouvement coopératif au communisme.

Le corps du lieutenant Orozco avait été enterré dans la cour d'une usine appartenant à Elias ZIMERI NASSAR, l'un des principaux associés commerciaux de l'ancien président Arana. Le fils de M. Zimeri, Jorge ZIMERI SAFFIE, aurait été un des gardes du corps d'Arana.

Sous le régime du président Arana, il avait été signalé à plusieurs reprises que l'usine Zimeri était le quartier général de l'escadron de la mort *La Mano Blanca*.

Les quatre hommes arrêtés, qui seraient des « gardes du corps » travaillant au service de la famille Zimeri, sont Mario Rolando RIOS FLORES, Raul Antonio YANES AGUIRRE, Enrique LEMUS et Brigido ESQUIVEL LOPEZ. Elias Zimeri n'a pas été arrêté et son fils se trouverait à Miami, aux Etats-Unis.

Dans les milieux de la police, on affirme que les quatre hommes faisaient partie d'un groupe armé dirigé par Jorge Zimeri, qui se livrait à « des enlèvements, des assassinats et des attaques contre des fonctionnaires de l'Etat et contre des particuliers ». On a découvert chez eux des uniformes de la police, des plaques d'immatriculation d'automobiles, ainsi qu'une quantité considérable d'armes.

L'enlèvement et le meurtre du lieutenant Orozco ont été expressément imputés à Jorge Zimeri et à deux officiers d'active, le lieutenant Fernando MORALES PINEDA et le lieutenant Antonio REYES RODAS, mais la police a déclaré qu'elle n'avait pas le pouvoir d'arrêter des officiers de l'armée et que cette dernière devait se charger de l'arrestation.

M. Leonel VASSAUX MARTINEZ, ministre de l'intérieur, s'est toutefois inscrit en faux contre les rapports de police et a déclaré que la famille Zimeri n'avait aucun lien avec les évé-

Suite en p. 4, col. 1

Guatemala, suite de p. 3

nements en question. Le général Vassaux Martinez, qui avait été ministre de la défense nationale sous le président Arana, a dit que le seul problème de violence qui se posait au Guatemala était dû aux activités de guérilla d'éléments gauchistes. □

HUIT GHANÉENS JUGÉS POUR SUBVERSION

Deux personnes qui font l'objet d'une enquête d'*AI* figurent parmi les six officiers et les deux civils inculpés en mai et juin par un tribunal militaire au Ghana. Tous sont accusés de subversion, crime qui peut entraîner la peine de mort selon un décret promulgué peu après la prise du pouvoir par le gouvernement militaire actuel, en 1972.

Le capitaine Kojo TSIKATA et Michael Charles Kwame HAMENOO, dont *AI* étudie le cas, ont tous deux été arrêtés au cours d'une série de rafles en novembre 1975 et détenus sans inculpation ni jugement jusqu'en mai 1976. Le célèbre écrivain ghanéen Kofi AWOONOR fait aussi l'objet d'une enquête. Il a été arrêté en décembre et n'a toujours pas été inculpé ni jugé.

AI a reçu des informations inquiétantes selon lesquelles certains prisonniers détenus depuis novembre auraient été torturés (*Informations* de mai). En juin, *AI* a demandé l'autorisation d'envoyer un observateur au procès en cours.

LA RHODÉSIE LIBÈRE UN ANCIEN PREMIER MINISTRE

L'ancien premier ministre Garfield TODD a été libéré de l'assignation à résidence en Rhodésie le 5 juin. Depuis février 1972, M. Todd était obligé de rester dans sa ferme de Shabani, située dans une région reculée, sur ordre du gouvernement du Front rhodésien du premier ministre Ian SMITH.

M. Todd, qui a été adopté par *AI*, avait été premier ministre de la Rhodésie du Sud de 1953 à 1958, alors que le pays faisait encore partie de la Fédération centrafricaine. L'assignation à résidence lui a été imposée en 1972, après plus d'un mois passé en prison sans inculpation, en même temps que sa fille Judith. Ils furent libérés après une grève de la faim de Mlle Todd, mais immédiatement assignés à résidence. Mlle Todd a ultérieurement quitté la Rhodésie.

Le gouvernement de M. Smith n'a jamais donné de raison justifiant la mesure prise contre M. Todd, mais l'arrestation de ce dernier a eu lieu lors de la visite en Rhodésie de la Commission Pearce. Cette commission avait été envoyée en Rhodésie par le gouvernement britannique en 1971/72 pour déterminer l'attitude de la population à l'égard des propositions de règlement arrêtées par M. Smith et le secrétaire britannique aux affaires étrangères, Sir Alec DOUGLAS HOME. Le règlement a été repoussé par la majorité de la population.

En annonçant la libération de M. Todd, un porte-parole du gouvernement a déclaré que, de l'avis d'un tribunal spécial, il n'existait plus de raisons suffisantes de sécurité pour maintenir l'assignation à résidence.

AI estime que le régime de M. Smith continue à détenir sans inculpation plus de 700 prisonniers politiques. □

UN PRISONNIER MEURT APRÈS SA LIBÉRATION

Sigmar FAUST, prisonnier adopté par *AI*, est mort peu après avoir été libéré d'une prison de la République démocratique allemande (RDA), le 22 ou le 23 mars.

Vacances de postes au Secrétariat international

Les postes ci-après sont à pourvoir au Secrétariat international:

Deux chercheurs pour le Service Afrique. L'un des chercheurs s'occupera principalement de l'Afrique occidentale, l'autre de l'Afrique orientale et de l'Afrique centrale. Ces deux postes exigent une connaissance approfondie de la situation politique et de l'histoire contemporaine de la région, de l'intérêt pour les problèmes des droits de l'homme et une certaine expérience des organisations internationales. Il est indispensable que les candidats sachent bien rédiger en anglais et parlent couramment le français, plus particulièrement pour le poste de chercheur pour l'Afrique occidentale. La connaissance du portugais constituerait un avantage. Les entrevues avec les candidats auront lieu à Paris ou à Londres. Traitement: £ 3699 par an.

Rédacteur au Service de l'information et des publications. Journaliste/rédacteur expérimenté, de langue maternelle anglaise, s'intéressant aux problèmes internationaux, chargé de la mise au point des rapports, des études, du bulletin mensuel (*Newsletter*) et des documents pour les campagnes. Doit être capable de produire des textes nets et rationnellement conçus, de préparer les manuscrits pour l'impression, de travailler avec les services techniques de production, de coordonner la production de traductions dans d'autres pays et de rédiger des articles et des brochures bien écrits, appelés à être traduits. Une bonne connaissance du français ou de l'espagnol, ou des deux, constituerait un net avantage. Traitement: £ 3669 par an.

Assistant à l'information. Chargé de répondre aux demandes de renseignements des journalistes, d'aider à la constitution de dossiers pour les moyens d'information, de rédiger des communiqués de presse, de fournir aux responsables des relations avec la presse dans les sections des divers pays toute la documentation qui leur est nécessaire et de s'acquitter d'autres tâches d'information. L'expérience du travail de journaliste et une bonne pratique de la machine à écrire sont indispensables. Les candidats doivent parler couramment l'anglais et au moins une autre langue, de préférence le français ou l'espagnol. Traitement: £ 3276 par an.

Traducteurs. Deux postes de traducteurs à mi-temps, l'un de langue maternelle française, l'autre de langue maternelle espagnole. Traitement: £ 1835 par an.

Secrétaire. Excellente sténo-dactylographe parlant et écrivant couramment le français et l'espagnol, appelée à travailler avec les traducteurs. Traitement: £ 3024 par an.

Pour plus de détails sur les postes ci-dessus, prière de s'adresser à Caroline Reeson, Amnesty International, International Secretariat, 53, Theobald's Road, Londres WC1X 8SP, Grande-Bretagne.

Cet écrivain âgé de 31 ans ne pouvait pas publier ses livres dans la RDA parce qu'ils n'étaient pas conformes à l'idéologie officielle. Il avait été emprisonné une première fois en

1971 parce qu'il était soupçonné de se livrer à des «provocations hostiles à l'Etat», puis libéré en 1972 à la suite d'une amnistie générale.

Il fut à nouveau arrêté en 1974 après avoir demandé l'autorisation de quitter la RDA et recueilli des signatures pour une pétition adressée à des organisations défendant les droits de l'homme.

M. Faust a été jugé à huis clos et condamné à 4 ans et 6 mois de détention dans la prison de Cottbus, où il rédigeait un bulletin d'information pour ses co-détenus.

Son état de santé s'était aggravé après sa mise au secret et il avait eu une crise cardiaque au début de cette année. □

PETITION EN TUNISIE

A la suite de la campagne d'*AI* pour une amnistie générale en Tunisie menée le 1er juin (*Informations* de juin), plus de 100 intellectuels et artistes tunisiens ont signé le 10 juin une pétition demandant au gouvernement de libérer tous les prisonniers politiques et de rétablir la liberté de parole et la liberté de presse, ainsi que d'autoriser l'activité syndicale et politique. □

UN TRIBUNAL DU LESOTHO LIBÈRE TROIS PRISONNIERS ET RÉDUIT LES PEINES D'AUTRES DÉTENUS

Trois partisans du *Basutoland Congress Party* (BCP), principal parti d'opposition du Lesotho, ont été libérés par la cour d'appel du Lesotho le 20 mai. Matthews MONNE, Mosala MOSALA et Philip MOHALE avaient tous trois été condamnés à 5 ans de prison en juillet 1975, après avoir été déclarés coupables de trahison. *AI* avait entrepris une enquête sur ces trois cas.

Leur procès était le deuxième grand procès pour trahison au Lesotho. Il faisait suite à une tentative de janvier 1974, inspirée par le BCP, visant à renverser le gouvernement exercé par le parti national du chef Leabua JONATHAN.

La cour d'appel a en outre cassé les condamnations à 5 ans de Lekopa MATEKA, Mahlomola KHNAYAPA et Thabo JESI, trois autres partisans du BCP, déclarés coupables lors du même procès pour trahison, et les a remplacées par 3 ans de prison. Pour chacune de ces condamnations, 2 ans étaient infligés avec sursis. □

LE COMITÉ EXÉCUTIF INTERNATIONAL PREND DES DISPOSITIONS EN VUE DU CONSEIL INTERNATIONAL

Lors de sa réunion de juin, le Comité exécutif international (CEI) a examiné les dispositions d'ordre pratique à prendre en vue de la réunion du Conseil international en septembre prochain à Strasbourg.

Lors de cette réunion préparatoire, le CEI a élaboré des résolutions et des documents de travail pour la réunion du Conseil international. Le CEI a étudié aussi les méthodes d'action proposées par des chercheurs pour divers pays et il a évalué les résultats de la campagne pour l'Uruguay (voir *Bulletin CAT*). □

Les **INFORMATIONS MENSUELLES INTERNATIONALES** sont la traduction française de la **NEWSLETTER** publiée par AMNESTY INTERNATIONAL PUBLICATIONS, 53 Theobald's Road, Londres WC1X 8SP, Grande-Bretagne.

Afrique du Sud: des agents de police sont inculpés d'homicide

Fait sans précédent dans les annales de la justice sud-africaine, quatre agents de police ont été inculpés d'homicide en juin à la suite du décès d'un détenu noir, Joseph MDLULI, ancien membre de l'*African National Congress* (ANC), organisation interdite.

M. Mduli a été arrêté à Durban le 18 mars 1976 par la police de sécurité et il est mort au dépôt moins de vingt-quatre heures plus tard (voir *Informations* de mai 1976). La famille du défunt a affirmé que le corps de dernier portait des marques de torture. En mai, des membres de l'ANC ont présenté à Londres des photographies déclarées avoir été prises de M. Mduli.

Les avocats de la famille ont déclaré que la mort de M. Mduli avait été provoquée, à leur avis, par « des actes illicites commis par un ou

plusieurs membres de la police de sécurité ». L'un des avocats, Griffiths MXENGE a été arrêté et se trouve toujours en détention.

En avril, le ministre sud-africain de la justice, James KRUGER a promis d'ordonner une enquête détaillée sur l'affaire. Depuis lors, il a été questionné maintes fois par les membres du parlement au sujet de la date de cette enquête. Le 11 juin, le ministre lui-même a annoncé au parlement que les coupables présumés de la mort de M. Mduli avaient été inculpés, mais il n'a pas donné de noms.

Il y aurait eu, au cours des années écoulées, d'autres détenus noirs torturés à mort. Les parents de certaines victimes auraient reçu des sommes d'argent à titre de dédommagement. Mais en l'occurrence c'est la première fois qu'une action judiciaire est intentée contre les coupables présumés. □

La publication d'allégations de torture est censurée en Espagne

Après la publication, le 31 mai, d'un dossier sur la torture constitué par des avocats basques, le gouvernement espagnol a interdit la divulgation de toute autre allégation de torture mettant en cause la police.

Le dossier a paru dans l'hebdomadaire madrilène *Cambio* 16. Le 1er juin, le rédacteur en chef a été averti que toutes les affaires en cause étaient désormais entre les mains de la justice et que la publication des faits pouvait constituer une diffamation de la *Guardia Civil* (police paramilitaire).

La revue mensuelle *Cuadernos para el Diálogo* n'a pas été autorisée à publier dans son numéro du 5 juin un dossier sur la torture.

Des journalistes de tout le pays ont élevé des protestations, affirmant que les nouvelles diffusées dans la presse « contribuaient à créer une société plus équitable et n'entravaient en rien le cours de la justice ».

Des avocats basques ont également protesté contre la décision du gouvernement, déclarant qu'elle maintenait le peuple espagnol dans l'ignorance.

Dans plusieurs cas, une enquête officielle a

été ouverte. Néanmoins, de tous les tortionnaires présumés, le seul qui ait été déféré devant les tribunaux est l'inspecteur José MATUTE FERNANDEZ, des îles Canaries. Il est accusé d'avoir torturé à mort un prisonnier en septembre 1975.

Un autre tortionnaire présumé sur lequel le gouvernement avait promis d'ordonner une enquête a été transféré récemment dans une unité de la *Guardia Civil*, en garnison dans le pays Basque. Il s'agit d'un capitaine de la *Guardia Civil* qui a mené l'interrogatoire de Maria Amparo ARANGUA SATRUSTEGUI en avril 1976 (voir *Bulletin CAT* de mai 1976) et il serait toujours chargé des interrogatoires.

Le dossier constitué par les avocats basques montre que le recours à la torture est plus fréquent depuis la mort du général Francisco FRANCO, en novembre 1975. Le document cite les noms de trente Basques arrêtés et qui auraient été torturés par des membres de la *Guardia Civil*.

L'usage systématique de la torture dans les provinces basques a été dûment constaté par une mission d'*AI* qui s'est rendue en Espagne en juillet 1975 (voir *Bulletin CAT* d'octobre 1975). □

Un rapport de la CIJ confirme l'existence de la torture en Iran

Selon un rapport récemment publié*, des personnes détenues en Iran sont systématiquement torturées, et les garanties constitutionnelles sont assorties de la réserve suivante: « sauf si le CHAH en décide autrement ».

Ce rapport, qui confirme les conclusions propres d'*AI*, est le résultat de deux missions d'enquête distinctes qui ont été menées en 1975, l'une par le juriste américain William BUTLER, l'autre par le criminologiste français Georges LEVASSEUR.

Selon le rapport, la SAVAK (police secrète iranienne) est un « Etat dans l'Etat » et n'est responsable que devant le chah. Les fonctionnaires de cet organisme jouent souvent le rôle de juges militaires.

Les enquêteurs sont arrivés à la conclusion

que la SAVAK pratique sur les suspects politiques « l'usage systématique d'inadmissibles méthodes de torture psychologique et physique », dont les chocs électriques, la bastonnade à l'aide de massues, les coups de fouet, l'introduction de potences dans les cellules des prisonniers et la diffusion par haut-parleur de cris de prisonniers dans les cellules d'autres détenus.

Les deux enquêtes ont été gênées par le fait, d'une part, que les prisonniers relâchés et d'autres témoins avaient peur et, d'autre part, par l'attitude réticente des autorités devant les questions se rapportant à la procédure judiciaire. Mais les enquêteurs sont arrivés à la conclusion que les tribunaux militaires iraniens avaient pour pratique constante de ne tenir

Une pétition recueillie 350 000 signatures AI demande une enquête sur la torture en Uruguay

La pétition d'*AI* adressée au Gouvernement uruguayen pour lui demander d'autoriser une enquête internationale de caractère indépendant au sujet des allégations de torture a été remise à la mission permanente de l'Uruguay auprès des Nations Unies le 16 juin, à l'intention du nouveau Président de l'Uruguay, Alberto DEMICHELLI.

Près de 350.000 personnes appartenant à 70 pays ont signé la pétition, point culminant d'une campagne mondiale d'*AI* contre la torture en Uruguay qui a eu lieu de février à avril 1976 (*Bulletin CAT* de mars à juin 1976).

AI a également remis des exemplaires de la pétition au Secrétaire général de l'ONU, Kurt WALDHEIM, et au premier ministre du Luxembourg, Gaston THOR, en sa qualité de président de la session de 1975 de l'Assemblée générale des Nations Unies, et les a priés d'intervenir auprès du gouvernement uruguayen pour lui demander instamment « non seulement d'autoriser une enquête internationale de caractère indépendant sur les faits en question, mais aussi de faire cesser immédiatement des pratiques qui font fi des normes minimales de civilisation que la communauté mondiale dans sa totalité, par l'entremise de l'ONU, s'est engagée à défendre ».

A la conférence de presse qui s'est tenue à New York pour annoncer la présentation de la pétition, le principal orateur a été le parlementaire uruguayen en exil, Wilson FERREIRA ALDUNATE. En tant que chef du parti Blanco, M. Ferreira avait obtenu, aux élections présidentielles de 1971, environ 18% de suffrages de plus que Juan Maria BORDABERRY mais, en raison de la complication du système électoral, il n'avait pu devenir président. M. Ferreira s'était réfugié en Argentine après la dissolution du Congrès en juin 1973, mais avait dû fuir ce pays à la suite de l'enlèvement et de l'assassinat, en mai 1976, de ses anciens collègues Zelmair MICHELINI et Hector GUTIERREZ RUIZ (*Informations*, juin 1976).

M. Ferreira a exprimé sa profonde gratitude pour les efforts d'*AI* en vue de signaler à l'attention les violations graves des droits de l'homme qui ont lieu dans son pays et il a dit que ses compatriotes, particulièrement ceux qui croupissent en prison, en avaient tiré un précieux réconfort moral. Suite en p. 2 CAT

aucun compte des allégations de torture, et ils ont constaté qu'il n'y avait jamais eu d'enquête indépendante au sujet des nombreuses allégations de cet ordre.

Ces conclusions concordent en tous points avec les renseignements recueillis par *AI* sur les pratiques de la torture en Iran (voir *Bulletin CAT*, novembre 1974 et mai 1975).

* Commission internationale de juristes, « Human Rights and the Legal System in Iran » [Les droits de l'homme et le système juridique de l'Iran] (en anglais seulement), 109 route de Chêne, 1224 Chêne-Bougeries, Genève (Suisse).

appels

D'AUTRES RÉFUGIÉS TORTURÉS EN ARGENTINE

Vingt-cinq autres réfugiés politiques ont été enlevés à Buenos Aires. Le 11 juin, une quarantaine d'hommes armés prétendant appartenir à la police ont fait irruption dans deux petits hôtels hébergeant des réfugiés placés sous la protection du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ils ont enlevé un réfugié uruguayen et 24 réfugiés chiliens, ainsi qu'un Paraguayen, directeur de l'un des hôtels.

Après avoir été cruellement torturés, toutes les victimes de l'enlèvement ont été relâchées au bout de vingt-quatre heures. Dépouillés de leurs vêtements, les réfugiés ont été battus, soumis à des chocs électriques puis menacés de mort s'ils ne quittaient pas l'Argentine dans les 48 heures.

L'enlèvement a eu lieu deux jours après que des listes des réfugiés avaient été volées dans le bureau du HCR à Buenos Aires.

La menace qui pèse sur les réfugiés en Argentine est de plus en plus manifeste depuis le coup d'Etat militaire du 24 mars, car, depuis lors, nombre d'entre eux ont été assassinés, torturés ou rapatriés de force dans leur pays d'origine.

Le Chilien Edgardo ENRIQUEZ, chef d'un mouvement de gauche, porté disparu d'Argentine le 10 avril, aurait été livré le 27 avril à la police politique chilienne.

On a découvert le 22 avril, échoués sur les

côtes de l'Uruguay, les corps mutilés de cinq Uruguayens qui vivaient en Argentine.

En mai, deux anciens parlementaires uruguayens, Zelmair MICHELINI et Hector GUTIERREZ RUIZ, ont été enlevés à Buenos Aires. Ils ont été assassinés en même temps qu'un couple de réfugiés uruguayens, M. et Mme William WHITELAW BLANCO (voir *Informations* de juin 1976). En outre, l'ancien président de la Bolivie, le général José TORRES, a été assassiné en Argentine le 2 juin.

Les forces de sécurité argentines semblent être parfaitement au courant de ces faits. Ainsi, l'enlèvement de M. Michelini s'est produit juste en face d'un bâtiment de télécommunications protégé par une nombreuse garde, et celui de M. Gutierrez Ruiz a eu lieu dans un appartement situé à proximité de plusieurs ambassades gardées par la police.

Après l'enlèvement en masse perpétré dans les deux hôtels, la police a refusé de protéger les victimes, qui risquent d'être assassinées si les hommes armés reviennent sur les lieux pour mettre leurs menaces à exécution. Un policier aurait dit que la police ne pouvait pas intervenir car « l'opération a été menée par une autre force de sécurité - peut-être l'armée... ».

Veillez écrire des lettres rédigées en termes courtois pour exprimer votre profonde inquiétude devant l'absence de toute mesure de protection de la vie des réfugiés politiques en Argentine et pour demander qu'à tout le moins le gouvernement argentin aide les personnes en danger à quitter le pays en toute sécurité et les adresser à: Exmo. Señor Presidente General Jorge R. Videla, Casa de Gobierno, Buenos Aires, Argentine; et à Exmo. Señor Ministro de Relaciones Exteriores, Contralmirante Cesar Guzzetti, Arenales 761, Buenos Aires, Argentine. □

Nouvelles concernant des appels antérieurs René NUÑEZ TELLEZ - Nicaragua

Une communication reçue récemment confirme à nouveau que René NUÑEZ TELLEZ (Appel, *Bulletin CAT* d'octobre 1975) a été torturé. Il s'agit d'un certificat médical signé par un médecin de l'hôpital San Vicente de Leon dans lequel il est dit: « Aujourd'hui, 5 janvier 1975, Monsieur Nuñez, âgé de 27 ans, atteint de blessures à la tête et à d'autres parties du corps, a reçu des soins médicaux dans le présent établissement. Le patient avait été amené par la Garde nationale. »

M. Nuñez est maintenant inculpé et il doit passer en jugement. On pense qu'il est en meilleur état physique et il peut recevoir la visite de son avocat et des membres de sa famille.

Après quatre jours de torture presque ininterrompue, M. Arias Landoño a été transféré dans les locaux de l'Ecole d'artillerie, où la torture a repris. On l'a suspendu par les poignets et, dans cette position, il a été frappé sur le ventre et les testicules. Ses tortionnaires l'ont menacé de torturer devant lui sa femme enceinte et sa fille.

Hector Armando GUALTEROS, qui a aussi été interrogé sur sa prétendue appartenance à M-19 et sommé de reconnaître que M. Arias Landoño était son chef, a déclaré avoir subi un traitement du même ordre à l'Ecole d'artillerie.

M. Gualteros a été arrêté le 28 avril 1976 et reaché deux semaines après faute de preuves. Il a dit avoir rencontré M. Arias Landoño pour la première fois au moment où on l'a ramené de la salle de torture dans sa cellule. □

AI DEMANDE À ISRAËL D'ENQUÊTER SUR LE TRAITEMENT DES PRISONNIERS

AI a prié instamment le gouvernement israélien d'organiser une enquête impartiale sur le traitement des prisonniers. Alertée par des informations de plus en plus nombreuses sur des cas de mauvais traitements et de tortures, notamment dans le territoire occupé de Cisjordanie, qui est administré par l'armée, AI a écrit le 28 mai 1976 au premier ministre, M. Itzhak RABIN.

AI a aussi proposé que M. Rabin constitue une commission parlementaire spéciale qui serait chargée d'examiner les plaintes et d'autres témoignages de diverses sources.

D'après les renseignements reçus, les forces de sécurité ont commis des actes de brutalité contre des personnes arrêtées au cours de simples opérations de police ou au moment des récentes agitations.

L'hebdomadaire londonien *Sunday Times* du 28 mars rapporte qu'au cours d'une rafle à Jérusalem 60 civils arabes auraient été rassemblés et systématiquement roués de coups. Certains blessés souffriraient de fractures.

Le médecin qui a soigné les victimes aurait déclaré que les blessures pouvaient provenir de coups administrés de façon répétée et systématique. Ce témoignage contredit la version de la police selon laquelle les blessures résultaient des tentatives de rébellion lors de l'arrestation.

Dans d'autres cas signalés à AI, les allégations de mauvais traitements étaient corroborées par des attestations médicales.

AI avait déjà demandé à plusieurs reprises aux responsables israéliens de faire la lumière sur les allégations de mauvais traitements et de torture, en particulier sur la personne de prisonniers palestiniens. Les enquêtes de la police à ce sujet ou bien n'ont donné aucun résultat ou bien ont abouti au rejet de la plainte. □

Uruguay, suite de p. 1 CAT

Parmi les signataires de la pétition figurent de nombreuses personnalités, notamment des ministres, des juges, d'anciens prisonniers d'opinion, trois lauréats du prix Nobel de la paix, des savants, des universitaires, des artistes, certains des principaux dissidents soviétiques, des chefs religieux et des parlementaires. La pétition a été appuyée aussi par de nombreuses organisations nationales et internationales qui s'intéressent aux droits de l'homme. Les signatures émanant de syndicats d'Europe et d'Amérique latine représentent des millions de travailleurs organisés.

Le président Bordaberry a été contraint de démissionner le 12 juin 1976 à la suite du conflit qui l'a opposé aux chefs militaires à propos de l'avenir du pays. Il avait exigé des changements constitutionnels pour institutionnaliser le pouvoir militaire et abolir tous les partis politiques. Les militaires, eux, voulaient un retour progressif à un pouvoir démocratique en 8 à 10 ans.

Le président par intérim, M. Demichelli, ne doit occuper la présidence que pendant quelques mois, jusqu'à la nomination, par les chefs militaires et le Conseil d'Etat, d'un président dont le mandat sera de longue durée. AI a déjà demandé au président Demichelli quelles seront les incidences des événements actuels en Uruguay sur la situation des droits de l'homme.

LA LETTRE D'UNE VICTIME CONTREDIT LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA COLOMBIE Niant L'EMPLOI DE LA TORTURE

Deux jours après la déclaration faite en mai par M. Adolfo LOPEZ MICHELSEN, président de la Colombie, lors d'une interview donnée à un journal mexicain et dans laquelle il affirmait qu'on ne pratiquait pas la torture en Colombie, certains des principaux journaux colombiens ont publié le témoignage d'un avocat ayant subi la torture.

Gustavo ARIAS LANDOÑO, avocat à Bogota, a écrit au quotidien *El Bogotano* et à d'autres journaux et revues pour les informer du traitement qui lui a été infligé au cours des sept journées qui ont suivi son arrestation le 24 avril.

Dans sa lettre, publiée le 22 mai, il dit que des hommes bardés d'armes ont mis sa maison à sac et l'ont emmené vers une destination inconnue dans une voiture militaire. Après lui avoir bandé les yeux, on l'a mis dans une pièce surchauffée dans laquelle on lui a fait entendre des bruits perçants, pour essayer de lui soutirer une confession à propos de prétendues activités au sein du M-19, qui est un groupe de guérilla de gauche.

M. Arias Landoño a dit et répété qu'il ne savait rien, mais la violence des méthodes employées a augmenté. Il a été frappé au ventre et on a vaporisé sur sa peau une substance qui provoque une « intolérable sensation de brûlure ». On l'a forcé à boire de l'eau salée et on a enveloppé sa tête d'un bandage humide si serré qu'il a cru « qu'elle allait éclater ». Plus M. Arias Landoño protestait de son innocence, plus le traitement qu'il subissait devenait violent.

Tortionnaire égyptien condamné: le 26 juin, une cour pénale du Caire a condamné l'ancien chef des services égyptiens de renseignements Salah NASR à dix ans de travaux forcés pour avoir torturé le journaliste Moustafa AMIN en 1965 (voir *Bulletin CAT* de septembre 1975).